

NATIONS UNIES

COMMISSION ECONOMIQUE
POUR L'AMERIQUE LATINE
ET LES CARAIBES - CEPALC



Distr.
LIMITEE

LC/L.623(CRM.5/2)/Rev.1
26 août 1991

FRANÇAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL

Cinquième Conférence régionale sur l'intégration
de la femme au développement économique et social
de l'Amérique latine et des Caraïbes

Curaçao, Antilles néerlandaises, 16-19 septembre 1991

HISTORIQUE ET OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
A. HISTORIQUE ET OBJECTIFS DE LA CONFERENCE	1
1. Mandat et fonctions de la Conférence	1
2. Principales recommandations adoptée par la quatrième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes . .	1
3. Objectifs de cette réunion	2
B. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE	2
C. ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE	3
1. Election du Bureau	3
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire	3
3. Rapport de la Présidente du Bureau de la quatrième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes quant aux activités réalisées depuis la quatrième Conférence régionale, y compris les recommandations du Bureau	4
4. Rapport du Secrétariat de la CEPALC sur les travaux effectués depuis la quatrième Conférence régionale et présentation des documents élaborés	5
5. Rapport des pays	8
6. Evaluation et recommandations de la cinquième Conférence sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes	8
7. La transformation du processus de production dans un climat d'équité et l'intégration de la femme dans le développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes . .	9
8. Préparatifs de la sixième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes	9
Notes	10

A. HISTORIQUE ET OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

1. Mandat et fonctions de la Conférence

La Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes est convoquée conformément aux termes du Plan d'action régional (PAR) respectif,¹ de manière permanente et régulière, et à des intervalles ne dépassant pas trois ans. Conformément à ce même PAR, elle remplit essentiellement les fonctions suivantes:

a) Identifier les besoins régionaux et sous-régionaux en assistance technique et apporter une aide à tous les organismes du système des Nations Unies qui réalisent des activités dans la région afin qu'ils puissent répondre à de tels besoins;

b) Adresser des recommandations aux gouvernements et à la CEPALC en les fondant sur les études effectuées par son Secrétariat au sujet des modalités les plus viables de mise en pratique des décisions des conférences régionales des Nations Unies;

c) Effectuer des évaluations périodiques des activités réalisées par la CEPALC et par d'autres organes des Nations Unies;

d) Evaluer périodiquement la réalisation du Plan d'action régional;

e) Fournir une enceinte permettant d'échanger des renseignements et faciliter ainsi la coordination et l'appui des programmes d'intégration de la femme au développement économique et social à divers niveaux et permettre que les pays de la région partagent leurs expériences en la matière.

2. Principales recommandations adoptées par la quatrième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes

Les conclusions et recommandations de la Conférence ont été recueillies dans un document intitulé "La mujer en América Latina y el Caribe: evaluación y propuestas de acción". Ce texte a été inclus dans le rapport de la Conférence et figure également en annexe du livre intitulé Los grandes cambios y la crisis. Impacto

sobre la mujer en América Latina y el Caribe (LC/G.1592-P),
Santiago du Chili, décembre 1990.

3. Objectifs de cette réunion

La cinquième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui sera tenue à Curaçao du 16 au 19 septembre 1991, outre ses travaux habituels, marquera le début des préparatifs régionaux pour la Conférence mondiale sur les femmes prévue pour 1995, et notamment pour ce qui est des démarches visant à l'organisation de la sixième Conférence régionale.

B. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport de la Présidente du Bureau de la quatrième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes quant aux activités réalisées depuis la quatrième Conférence régionale, y compris les recommandations du Bureau
4. Rapport du Secrétariat de la CEPALC sur les travaux effectués depuis la quatrième Conférence régionale et présentation des documents élaborés
5. Rapport des pays
6. Evaluation et recommandations de la cinquième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes
7. La transformation du processus de production dans un climat d'équité et l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes
8. Préparatifs de la sixième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes
9. Divers
10. Examen et adoption du rapport de la réunion.

C. ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du Bureau

La Conférence régionale élira son Bureau qui, conformément aux mandats du PAR, servira de liaison entre les gouvernements et le Secrétariat de la CEPALC dans le domaine de l'intégration de la femme au développement.

Le Bureau actuel a été constitué à la veille de la quatrième Conférence régionale tenue à Guatemala, le 27 septembre 1988 et a resté en fonctions, conformément aux recommandations du PAR, jusqu'à l'élection d'un nouveau Bureau à la cinquième Conférence régionale. Le Bureau actuel est composé de la façon suivante: Présidence, Guatemala; première, deuxième et troisième Vice-Présidences, Antilles néerlandaises, Argentine et Cuba, respectivement; et Rapporteur, Venezuela.²

Au cours de la cinquième réunion, le Bureau élu par la deuxième Conférence régionale (Mexico, Mexique, 5 août 1983) a fixé les critères suivants devant régir l'élection des Bureaux:

"a) mettre en pratique le principe de rotation des fonctions du Bureau parmi les pays membres de la CEPALC;

b) afin de garantir un fonctionnement plus fluide et effectif, réduire le nombre des membres du Bureau aux titulaires de la Présidence, des trois Vice-Présidences et au Rapporteur;

c) assurer une distribution géographique adéquate en incluant, dans le Bureau, des représentants de l'Amérique centrale, des Caraïbes, du Groupe andin et du Cône sud."³

Il faut rappeler à cet égard que, lors des réunions intergouvernementales organisées par la CEPALC, un représentant du pays siège est généralement élu à la Présidence du Bureau.

2. Adoption de l'ordre du jour provisoire

La cinquième Conférence régionale sera saisie, pour l'approuver ou le modifier, de l'ordre du jour provisoire qui figure dans la partie B de ce document, tel qu'il a été proposé par le Bureau de la quatrième Conférence régionale à sa douzième réunion tenue à Buenos Aires, Argentine, les 7 et 8 mai 1991.

3. Rapport de la Présidente du Bureau de la quatrième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes quant aux activités réalisées depuis la quatrième Conférence régionale, y compris les recommandations du Bureau

Au cours de la période comprise entre la quatrième et la cinquième Conférence régionale, le Bureau a tenu cinq réunions de travail. La Présidente du Bureau fera rapport à la cinquième Conférence régionale sur les principales activités menées à bien au cours de cette période et exposées dans les rapports des cinq réunions tenues par le Bureau depuis septembre 1988.⁴

Lors de sa douzième réunion, tenue à Buenos Aires (Argentine), les 7 et 8 mai 1991, le Bureau a décidé de soumettre à l'examen de la cinquième Conférence régionale une liste des fonctions que devrait remplir le Bureau, à savoir:

a) Effectuer le suivi des questions envisagées par la Conférence, les analyser d'une façon plus approfondie, tout en favorisant une prise de conscience et un consensus dans ce domaine parmi les autorités gouvernementales et les organisations non gouvernementales féminines en vue de la conférence suivante et afin de servir d'orientation aux activités fonctionnelles menées dans les pays.

b) Encourager une participation plus large et plus active à la Conférence régionale suivante moyennant l'établissement de contacts permanents avec les centres de liaison ainsi qu'avec les principales entités publiques et privées. Les membres du Bureau pourraient se répartir les pays de la région et déterminer ceux où leurs activités de promotion pourraient être les plus efficaces.

c) Fonctionner comme contrepartie du Secrétariat de la CEPALC afin d'identifier des domaines de travail et des projets présentant un intérêt pour les pays et de systématiser l'information existante dans les pays dans ces mêmes domaines. Consacrer une partie des réunions à l'étude d'une question de fond déterminée au préalable afin de faciliter l'examen plus approfondi de cette question sur le plan régional.

d) Contribuer à la coordination des activités avec les autres organisations s'occupant de la question de la femme. Chaque pays membre du Bureau peut assurer cette coordination dans le cadre de son domaine d'action régional.

e) Favoriser une meilleure préparation de la participation régionale au sein des organisations internationales qui s'occupent, à l'échelon mondial, de la question de la femme.

f) Adresser des recommandations à la prochaine Conférence régionale, dans une note rédigée par le Bureau, sur toutes les questions qu'il souhaite aborder au sein de cette Conférence.

Au cours de cette même réunion, le Bureau a résolu d'envoyer une note contenant les recommandations suivantes à la cinquième Conférence régionale:

Le Bureau de la Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes recommande à la cinquième Conférence régionale:

a) d'entreprendre les démarches nécessaires en vue de l'élaboration du nouveau Plan d'action régional tenant compte de l'environnement existant actuellement dans la région et de la proposition de transformation du processus de production dans un climat d'équité. A cet effet, il conviendrait de convoquer un groupe d'experts.

b) favoriser la continuité institutionnelle des organismes publics mis sur pied pour aborder la question de la femme, en proposant que cette création soit effectuée moyennant la promulgation d'une loi et non pas par décret.

c) favoriser la coordination des positions régionales au sein des organisations internationales qui s'occupent, à l'échelon mondial, des questions de la femme.

4. Rapport du Secrétariat de la CEPALC sur les travaux effectués depuis la quatrième Conférence régionale et présentation des documents élaborés

Le Secrétariat de la CEPALC fera rapport aux pays membres de la cinquième Conférence régionale sur les travaux menés depuis le 1 juillet 1988 jusqu'au 31 mai 1991 et contenus dans le document de travail (LC/L.626(CRM.5/3)).

Les travaux menés par le Secrétariat de la CEPALC au cours de cette période ont visé à renforcer la problématique de la femme dans les différents pays moyennant la réalisation de projets, d'études ou la fourniture d'une assistance technique directe; à favoriser la coordination dans ce domaine avec les autres membres du système des Nations Unies; à étudier plus en profondeur certaines questions de fond pertinentes et à amorcer les études susceptibles d'inscrire la question de la femme dans le cadre de la nouvelle proposition de la CEPALC sur la transformation du processus de production dans un climat d'équité.

Le Secrétariat présentera les documents de travail suivants à la Conférence:

1. Ordre du jour provisoire (LC/L.621(CRM.5/1))
2. Historique et objectifs de la Conférence; Ordre du jour provisoire; Annotations à l'ordre du jour provisoire (LC/L.623(CRM.5/2))
3. Actividades de la Secretaría de la CEPAL con relación a la integración de la mujer en el desarrollo económico y social de América Latina y el Caribe desde el 1 de julio de 1988 hasta el 31 de mayo de 1991 (LC/L.626(CRM.5/3))
4. La mujer en América Latina y el Caribe: el desafío de la transformación productiva con equidad (LC/L.627(CRM.5/4))
5. Women in Caribbean development: gender equity in changing production patterns (LC/L.628(CRM.5/5)).

Le Secrétariat présentera les documents de référence suivants à la Conférence:

1. Informe de la Cuarta Conferencia Regional sobre la Integración de la Mujer en el Desarrollo Económico y Social de América Latina y el Caribe (LC/G.1539 (CRM.4/13)), Santiago du Chili, octobre 1988.
2. Informe de la Novena Reunión de la Mesa Directiva de la Conferencia Regional sobre la Integración de la Mujer en el Desarrollo Económico y Social de América Latina y el Caribe (LC/L.521(MDM.9/4)), Santiago du Chili, décembre 1989.
3. Informe de la Décima Reunión de la Mesa Directiva de la Conferencia Regional sobre la Integración de la Mujer en el Desarrollo Económico y Social de América Latina y el Caribe (LC/L.565(MDM.10/8)), Santiago du Chili, mai 1990.
4. Informe de la Undécima Reunión de la Mesa Directiva de la Conferencia Regional sobre la Integración de la Mujer en el Desarrollo Económico y Social de América Latina y el Caribe (LC/L.605(MDM.11/9)/Rev.1), Santiago du Chili, novembre 1990.
5. Las zonas francas industriales y la mujer en el Caribe (LC/L.586(MDM.11/5)), Santiago du Chili, octobre 1990.
6. Los comerciantes ambulantes interinsulares en la zona franca de Curazao (LC/L.587(MDM.11/6)), Santiago du Chili, novembre 1990.
7. Los pequeños comerciantes interinsulares de Dominica (LC/L.588(MDM.11/7)), Santiago du Chili, octobre 1990.

8. Los comerciantes de productos agrícolas de San Vicente y las Granadinas, Granada, Dominica y Santa Lucía (LC/L.589(MDM.11/8)), Santiago du Chili, novembre 1990.
9. Informe de la Duodécima Reunión de la Mesa Directiva de la Conferencia Regional sobre la Integración de la Mujer en el Desarrollo Económico y Social de América Latina y el Caribe (LC/L.620(MDM.12/4)), Santiago du Chili, mai 1991.
10. Informe de la Reunión sobre transformación productiva e integración de la mujer en el desarrollo (LC/L.614), Santiago du Chili, mars 1991.
11. Situación comparativa de la mujer en algunos países del Caribe según determinados parámetros sociales, económicos, demográficos y legales (LC/G.1659; LC/CAR/G.273), Santiago du Chili, avril 1991.
12. Mujeres rurales en América Latina y el Caribe: resultados de programas y proyectos, série Mujer y desarrollo, nº 1 (LC/L.513), Santiago du Chili, septembre 1989.
13. América Latina: el desafío de socializar el ámbito doméstico, série Mujer y desarrollo, nº 2 (LC/L.514), Santiago du Chili, septembre 1989.
14. Mujer y política: América Latina y el Caribe, série Mujer y desarrollo, nº 3 (LC/L.515), Santiago du Chili, septembre 1989.
15. Mujeres refugiadas y desplazadas en América Latina y el Caribe, série Mujer y desarrollo, nº 4 (LC/L.591), Santiago du Chili, novembre 1990.
16. Mujeres, culturas, desarrollo (perspectivas desde América Latina), série Mujer y desarrollo, nº 5 (LC/L.596), Santiago du Chili, mars 1991.
17. Mujer y nuevas tecnologías, série Mujer y desarrollo, nº 6 (LC/L.597), Santiago du Chili, novembre 1990.
18. Nuevas metodologías de participación en el trabajo con mujeres, série Mujer y desarrollo, nº 7 (LC/L.592), Santiago du Chili, octubre 1990.
19. La vulnerabilidad de los hogares con jefatura femenina: preguntas y opciones de política para América Latina y el Caribe, série Mujer y desarrollo, nº 8 (LC/L.611), Santiago du Chili, avril 1991.

20. Los grandes cambios y la crisis. Impacto sobre la mujer en América Latina y el Caribe, série Libros de la CEPAL, nº 27 (LC/G.1592-P), Santiago du Chili, décembre 1990. Publication des Nations Unies, nº de vente: S.90.II.G.13.
21. Selección de documentos y publicaciones de la CEPAL sobre la integración de la mujer en el desarrollo económico y social de América Latina y el Caribe (LC/L.460/Rev.2), Santiago du Chili, novembre 1990.

Documents soumis par les consultants

- In search of social equity: women as social partners in Caribbean development.

5. Rapport des pays

Les représentants des pays membres de la CEPALC de l'Amérique latine et des Caraïbes feront rapport sur l'évolution de la situation de la femme dans leurs pays et sur les obstacles qui ont entravé son intégration au développement économique et social. On espère également que les institutions spécialisées du système des Nations Unies contribuent également à l'étude de cette question.

6. Evaluation et recommandations de la cinquième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes

Conformément aux termes de son mandat, la cinquième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes évaluera la situation et adressera des recommandations sur la situation de la femme en Amérique latine et dans les Caraïbes. A cet effet, elle tiendra compte de la situation en Amérique latine dans les années 90 et de la nouvelle proposition de la CEPALC intitulée Transformation du processus de production dans un climat d'équité,⁵ ainsi que des documents de travail n°s 4, 5 et 6, afin d'intégrer l'étude de la question de la femme au contexte régional actuel et d'élaborer les grandes lignes d'action favorisant sa prise en considération adéquate dans les politiques nationales globales.

Cette activité permettra, en outre, de jeter les premières bases du nouveau plan d'action régional destiné à améliorer la situation de la femme, conformément aux objectifs de développement de l'Amérique latine et des Caraïbes au seuil du vingt-et-unième siècle.

7. La transformation du processus de production dans un climat d'équité et l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes

Lors de sa douzième réunion, le Bureau a décidé de soumettre à l'examen des pays membres un document exposant la position régionale et préparé par le Secrétariat avec la contribution des délégations membres du Bureau, intitulé "Les femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes: le défi de la transformation du processus de production dans un climat d'équité" (LC/L.627(CRM.5/4)).

Ce document constitue un premier effort du Secrétariat pour envisager les conditions de vie des femmes de la région dans le cadre de la nouvelle perspective dans laquelle se situe la réflexion sur la situation globale de l'Amérique latine et des Caraïbes. Tout comme, en 1977, la première Conférence régionale a constitué une première tentative quant à l'étude de la situation de la femme dans le contexte des principales préoccupations pour le développement dans les années 70, on espère que cette Conférence marque le début d'un débat sur les nouvelles conditions dans lesquelles doivent s'inscrire les politiques destinées aux femmes afin de garantir que cette question soit prise en considération dans les nouveaux programmes de développement de la région.

8. Préparatifs de la sixième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes

Il est essentiel, dans les préparatifs de la sixième Conférence, de tenir compte du fait qu'il faut parvenir à une position régionale sur cette question en vue de la Conférence mondiale de 1995. Pour ce faire, il conviendra d'élaborer l'ordre du jour provisoire de cette Conférence et adresser au Secrétariat et au Bureau de la Conférence des recommandations quant aux activités régionales prévues au cours de la période biennale 1992-1994, notamment en ce qui concerne l'organisation d'éventuelles réunions d'experts en vue de l'élaboration d'un plan régional d'action pour l'an 2000 qui aborderait les questions présentant un intérêt prioritaire pour la région.

Notes

¹ Voir Plan d'action régional pour l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine (E/CEPAL/1042/Rev.1), novembre 1977, paragraphes 87 et 88.

² Voir Informe de la Cuarta Conferencia Regional sobre la Integración de la Mujer en el Desarrollo Económico y Social de América Latina y el Caribe (LC/G.1539(CRM.4/13)), 31 octobre 1988.

³ Voir CEPALC, Proyecto de Informe. Quinta Reunión de la Mesa Directiva de la Conferencia Regional sobre la Integración de la Mujer en el Desarrollo Económico y Social de América Latina y el Caribe (E/CEPAL/MDM.5/L.2), Mexico, 5 août 1983.

⁴ Voir CEPALC, rapports des huitième, neuvième, dixième, onzième et douzième réunions du Bureau de la Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes (LC/L.483(MDM.8/2)), (LC/L.521(MDM.9/4)), (LC/L.565(MDM.10/8)), (LC/L.605(MDM.11/9)/Rev.1) et (LC/L.620(MDM.12/4)).

⁵ CEPALC, Transformation du processus de production dans un climat d'équité. L'objectif primordial du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes dans les années 90 (LC/G.1601-P), Santiago du Chili, mars 1990. Publication des Nations Unies, n° de vente: S.90.II.G.6.